

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF
Tél. : 02.37.24.22.31
messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 22 mars 2018**

Convocations adressées le 16 mars 2018.

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mesdames DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, JULIEN Annie , Messieurs, ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre et Messieurs DESCHAMPS Pascal, BOUILLON Jean-Philippe ,Mesdames SEVESTRE Maryline et GUÉGAN Simone.

Absents excusés : Mme JAUNEAU Isabelle, M. AUGER Eric.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame Saison Nadine.

Approbation des comptes administratifs 2017

- BUDGET DE LA REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :

Les élus examinent le compte administratif et constatant que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif qui s'élèvent à :

Section d'exploitation:	Dépenses :	100 539.14 €
	Recettes :	178 205.82 € soit un excédent de 77 666.68 €

Section d'investissement :	Dépenses :	67 847.25 €
	Recettes :	74 561.30 € soit un excédent de 6 714.05 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif dont l'excédent d'exploitation de clôture s'élève à 77 666.68 € et l'excédent d'investissement de clôture s'élève à 6 714.05 € .

Il est décidé d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	77 666.68
Solde de la section d'investissement	6 714.05
Solde des restes à réaliser :	- 28 691.00
Besoin de financement de la section d'investissement	21 976.95
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant :	
- au compte 1068 « affectation en réserve » la somme de	21 976.95
- au compte 002« excédent de fonctionnement reporté» :	55 689.73 €

(*dél. N°2018001*)

- BUDGET DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Le conseil Municipal examine le compte administratif qui est en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif qui s'élèvent à :

Section d'exploitation : Dépenses : 40 559.68 €
Recettes : 25 585.31 € soit un déficit de 14 974.37 €

Section d'investissement : Dépenses : 2 546.48 €
Recettes : 5 245.10 € soit un excédent de 2 698.62 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décident d'affecter à l'unanimité le déficit d'exploitation au compte 002 et l'excédent d'investissement au compte d'investissement 001 .

(*dél.N° 2018002*)

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil Municipal examine le compte administratif en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif qui s'élèvent à :

Section d'exploitation: Dépenses : 6 413.72 €
Recettes : 76 500 € soit un excédent de 70 086.28 €

Section d'investissement : Dépenses : 1 410 783.46 €
Recettes : 1 562 310.50 € soit un excédent de 151 527.04 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif dont l'excédent d'exploitation s'élève à 70 086.28 € et l'excédent d'investissement s'élève à 151 527.04 € .

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 70 086.28 € au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent global d'investissement de 151 527.04 € au compte R 001.

(*dél. 2018003*)

- BUDGET COMMUNAL

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie, Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif qui s'élèvent à :

Section de fonctionnement : Dépenses : 261 326.64 €
Recettes : 623 485.36 € soit un excédent de 362 158.72 €

Section d'investissement : Dépenses : 79 519.20 €
Recettes : 83 706.22 € soit un excédent de 4 187.02 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 : 362 158.72 €

Section d'investissement dont le solde d'exécution : 4 187.02

Besoin de financement à la section d'investissement : 15 145.98

Après en avoir délibéré, il est décidé d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante

- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 15 145.98 €

- au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 347 012.74 €.

- au compte 001 « excédent d'investissement capitalisé » pour 4 187.02 €.

(*dél. N°2018004*)

Vote des budgets primitifs 2018

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur Le Maire présente en détail les prévisions budgétaires des budgets annexes 2018 :

Le budget primitif de l'activité agricole est voté au chapitre pour s'équilibrer à 60 220.37 € en fonctionnement et à 4 544.62 € en investissement .

Le budget primitif de l'assainissement collectif est voté pour s'équilibrer à 51 986.28 € en fonctionnement et à 1 033 726.32 € en investissement.

Le budget primitif de la régie de distribution de l'eau potable est voté pour s'équilibrer à 182 291.11 € en fonctionnement et à 158 921.38 € en investissement.

(dél. 2018005)

Vote des subventions aux associations

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions ,la priorité est donnée aux associations communales, le Conseil Municipal maintient les subventions au même montant que l'an dernier soit :

Amicale des sapeurs pompiers :	85 €
Association des Anciens Combattants :	85 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	85 €
Union sportive de Montigny-le-Chartif :	85 €
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne	85 €

(dél N°2018006)

Modification du plafond de la régie d'avances

Afin de régler certaines dépenses , Monsieur le Maire rappelle qu'il a lieu d'augmenter le plafond de la régie de recettes .Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte la modification de la régie de recette et d'avances et fixe le plafond d'avances à 2 000 euros.

(dél. N°2018013bis)

Prévision des investissements au budget communal

Après discussion , il est convenu qu'un nouveau ordinateur portable sera acquis , il a lieu de renouveler le matériel dans la cuisine de la salle polyvalente en particulier acquérir deux réfrigérateurs.

Pour les réunions publiques , il est prévu d'acquérir une télévision pour la présentation de documents .

Informations et questions diverses

Remboursement de la visite médicale

Il a lieu de rembourser la visite médicale du chauffeur de car scolaire.

(dél. N°2018007)

Fonds de péréquation

Monsieur Le Maire expose qu'il a lieu de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi du Fonds départemental de Péréquation pour les investissements prévus, réalisés et réglés depuis le 1^{er} janvier 2018 qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable unanimement.

(dél. 2018008)

Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les maisons neuves

Vu la délibération du 21 janvier 2016 instaurant une participation pour le financement de l'assainissement collectif, Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la participation pour les maisons neuves, après en avoir délibéré le conseil municipal décide de réviser cette participation et fixe le montant à 5 000 euros à compter du 1er avril 2018.

(dél. N°2018009)

Promesse de servitudes du parc éolien

En vue de l'installation et de l'exploitation d'éoliennes sur le territoire de la commune, l'entreprise JP ENERGIE ENVIRONNEMENT propose un contrat avec la commune pour la mise en place de la promesse de servitudes afin d'utiliser des chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de servitudes pour ce projet d'éolien, l'indemnité de servitudes s'élèvera à 3 250 euros par MW versée annuellement pour une durée d'au moins de 41 années.

(dél. N°2018010)

Création d'emploi d'un adjoint technique à temps complet

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement du service.

Compte tenu que l'employé communal titulaire du poste d'adjoint technique est actuellement en disponibilité d'office dans l'attente de sa retraite pour invalidité, il convient de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe afin de recruter un agent qui assure les fonctions d'agent communal polyvalent, lorsque l'arrêté de départ en retraite pour invalidité sera effectif il sera nécessaire de supprimer un emploi d'adjoint technique.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte la création d'un poste permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent communal polyvalent,
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont au budget, chapitre 012 article 6411.

(dél. N°2018011)

Location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire mentionne que la salle polyvalente est parfois louée après utilisation le samedi par une association et, de ce fait il n'y a possibilité que de louer la salle qu'une journée le dimanche.

Vu la délibération N°2017051 fixant les prix de location de la salle polyvalente, il est proposé modifier les conditions de location et d'ajouter la location pour le dimanche exceptionnellement après utilisation par une association.

soit 70 euros pour les habitants de la commune et 123 euros pour les non résidents de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve de fixer ce nouveau tarif soit :

70 euros pour les habitants de la commune et 123 euros pour les non résidents de la commune.

(dél. N° 2018012)

Financement de maillot pour le marathon de Paris

Des habitants de Montigny-le-Chartif participent au marathon de PARIS, M. Le Maire propose de financer les maillots avec l'inscription "je cours pour ma commune : Montigny-le-Chartif", le conseil Municipal approuve.

Elaboration d'une commission pour la rédaction d'un règlement complet du cimetière

Il est nécessaire de réaliser un règlement du cimetière complet , à ces fins une commission de travail est constituée. Mesdames JULIEN , SAISON , DEROIN et M. HUET se réuniront rapidement pour proposer au conseil Municipal un règlement du cimetière.

La séance a été levée à 23 h 40 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël Maire</i>		<i>SAISON Nadine Secrétaire de séance</i>	
<i>HUET Jean-Paul 1er adjoint</i>		<i>DEROIN Brigitte</i>	
<i>JULIEN Annie 2eme adjoint</i>		<i>GUÉGAN Simone</i>	
<i>JAUNEAU Isabelle</i>		<i>BEAUVAIS Jean-Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean- Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>AUGER Eric</i>			